

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2060 :

Contrat de prestations intégrées (CPI) entre la SPL EDDEN et la Commune de Saint-Pierre pour une mission de renaturation des battants des lames au sommet des montagnes

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

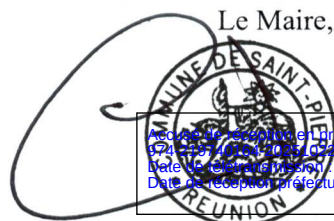
ABSENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, VAYABOURY Jean Patrick, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



David LORION

Affaire n°42/2060 : Contrat de prestations intégrées (CPI) entre la SPL EDDEN et la Commune de Saint-Pierre pour une mission de renaturation des battants des lames au sommet des montagnes.

Direction Environnement et Cadre de Vie - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante l'importance de la préservation de l'environnement, du maintien de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie sur le territoire communal.

La Ville de Saint-Pierre dispose en effet d'espaces littoraux fragiles, notamment les hauts et les arrière-plages, soumis à une forte fréquentation, à l'érosion, à la prolifération d'espèces invasives et à une dégradation des sols. Certains espaces urbains présentent également un besoin de renaturation afin d'améliorer leur résilience écologique et leur qualité environnementale.

L'importance écologique et sociale de ces espaces contribue :

- à la préservation de la biodiversité locale (faune et flore endémiques) ;
- à la lutte contre l'érosion et à la protection du trait de côte ;
- à l'adaptation de la Ville au changement climatique ;
- à l'amélioration du cadre de vie et à la valorisation du patrimoine naturel pour les habitants et les visiteurs.

Considérant que la SPL EDDEN a développé un savoir-faire reconnu dans la gestion d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), à travers les 14 ENS dont elle assure la gestion, et qu'à ce titre, elle est reconnue comme entreprise spécialisée en Génie Écologique par l'Union Professionnelle du Génie Écologique ;

Considérant que la SPL EDDEN dispose d'une expertise avérée dans la connaissance et la production d'espèces indigènes et endémiques, avec une production annuelle de 140 000 plants représentant plus de 150 espèces différentes, et qu'elle bénéficie :

- De la marque "Végétal Local" attribuée par l'Office Français de la Biodiversité, garantissant la traçabilité et la diversité génétique des espèces végétales produites ;
- De la certification "Haute Valeur Environnementale – Plante Bleue niveau 3", fondée sur des indicateurs de performance environnementale mesurables ;

Considérant que la SPL EDDEN a développé une expérience solide en plantation d'espèces indigènes et endémiques, aussi bien en milieu naturel qu'en milieu urbain, à travers la plantation annuelle de 100 000 arbres dans les espaces naturels et la création de micro-forêts urbaines ;

Considérant que la SPL EDDEN est titulaire de la certification Qualiopi, attestant de la qualité des processus de formation mis en œuvre et permettant l'accès aux financements publics.

Dans ce cadre, un projet de renaturation des battants des lames et du sommet des montagnes a été identifié comme prioritaire.

Ce projet a pour objectifs :

- la restauration des écosystèmes fragilisés ;
- le renforcement de la régénération naturelle de la végétation ;
- la préservation des paysages emblématiques ;
- le développement de solutions innovantes de gestion écologique durable dans la zone des hauts.

La nécessité d'engager un programme pluriannuel de renaturation découle du diagnostic écologique et des études réalisées en 2024 dans le cadre de contrats de prestations intellectuelles.

Ce projet bénéficie d'un financement partenarial, incluant notamment la contribution de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre de ses appels à projets dédiés à la biodiversité et à la renaturation urbaine.

Afin de mettre en œuvre ce programme, la Ville de Saint-Pierre souhaite conclure un Contrat de Prestations Intégrées (CPI) avec la Société Publique Locale Écologie et Développement Durable des Espaces Naturels (SPL EDDEN), dont elle est actionnaire.

Ce contrat, d'une durée de **TROIS (03) ans**, inclura la gestion et la garantie de maturité des plantations.

L'objectif du présent contrat est de traiter globalement plus de 10 hectares d'espaces à renaturer, avec la plantation de près de 100 000 plants dont 50 000 arbres et arbustes, et 50 000 plantes à fleurs et herbacées.

Les interventions concernent :

- ✦ la restauration des zones littorales,
- ✦ la renaturation des corridors écologiques aux abords du Centre-Ville,
- ✦ et les sites situés dans les hauts, notamment le Domaine Vidot.

Le coût de la prestation de la SPL EDDEN s'élève à 2 780 000€ HT (3 016 300€ TTC) et est détaillé comme suit :

PRESTATIONS	MONTANT ANNUEL EN EUROS HT
Mise en œuvre d'une action de communication préalable aux opérations de plantation et d'un programme pédagogique scolaire	150 000,00€
Site n°1 – Jardins de la plage	418 000,00€
Site n°2 – Boulevard Bank (hors rond-point)	369 000,00€
Site n°3 – Ronds-points, Sites publics et cultuels	697 000,00€
Site n°4 – Domaine Vidot	1 146 000,00€
TOTAL	2 780 000,00€

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire dans la section investissement : 70 2312 99 830 0001 – Service : 41.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER, le Contrat de Prestations Intégrées avec la SPL EDDEN, en annexe, pour une mission pour la mission de renaturation des hauts, de certains espaces urbains et de l'arrière-plage des Jardins de la Plage, conclu pour une durée de trois ans.**

• **DE L'AUTORISER, lui, l'élu(e) délégué(e), le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le Contrat de Prestations Intégrées (CPI) sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des marchés).**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

